

Déclaration de la Plateforme Forêts et Communautés et des représentants des communautés autochtones relative au Plan de Préparation (R-PP) à la REDD+ au Cameroun

Yaoundé, le 13 Septembre 2012

Dans le cadre de sa préparation au futur mécanisme REDD+, le Cameroun a soumis le draft de son plan de préparation le 06 Août 2012 au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) géré par la Banque mondiale. Ce document fera l'objet d'un examen pour validation au cours de la réunion du comité des participants du FPCF qui se tiendra du 21 au 23 octobre 2012 à Brazzaville en République du Congo.

Dans le souci de faire le suivi de l'une des recommandations issues de l'atelier national de validation tenu à Ebolowa en Juin 2012, la société civile réunie, dans le cadre de la Plateforme Forêts et Communautés, du 11 au 13 Septembre 2012, a analysé et commenté le document R-PP. Cette analyse a permis de ressortir les points forts et les aspects à améliorer du document.

Une quarantaine de représentants de la société civile camerounaise travaillant sur les questions relatives aux droits humains, au genre, à la jeunesse, à la gestion durable des ressources naturelles et des forêts et à la protection de l'environnement ainsi que des représentants des peuples autochtones et des communautés locales ont participé à ces travaux.

L'analyse a donc porté sur quatre thématiques à savoir :

- La consultation et la participation des parties prenantes dans le processus REDD+ au Cameroun
- Le cadre légal et la gouvernance dans le processus REDD+
- Les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts et les impacts sociaux et environnementaux
- Les options stratégiques et projets pilotes du processus REDD+

Nous, membres de la Plateforme Forêts et Communautés, participant à l'atelier d'analyse du R-PP, saluons l'ouverture et la volonté du gouvernement d'associer les différentes parties prenantes, notamment la société civile et les communautés locales et autochtones au processus d'élaboration du R-PP. Cette volonté manifeste du gouvernement se traduit dans le document R-PP à travers l'allocation d'un pourcentage considérable du budget total au processus de consultation et de participation des parties prenantes et la place de choix donnée aux questions sociales du REDD+. Toutefois, nous avons examiné le document afin d'y apporter des contributions.

THEMATIQUE 1: CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROCESSUS REDD AU CAMEROUN (Composantes 1b et 1c)

Points forts:

- La cartographie des parties prenantes présente dans le document ressort les parties prenantes clés même si les communautés locales et autochtones ont été englobés dans un groupe où leur voix risque ne pas être entendu.
- le R-PP évoque la mise en oeuvre du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) pour les communautés locales et autochtones. Ceci nous semble être un élément très crucial pour la prise en compte et le respect des avis des communautés.

Points à améliorer et recommandations :

- Elaborer dans le document comment les résultats des expériences passées seront capitalisées afin d'optimiser les succès et minimiser les échecs des expériences du passé en termes de consultation et d'implication des parties prenantes (p16).
- Catégoriser les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes comme acteurs spécifiques et les retirer du groupe société civile dans la cartographie des parties prenantes. (p19). Ceci est important afin que leurs droits à être véritablement informés et consultés soient pleinement respectés et pas dilués à l'intérieur du groupe société civile.
- Clarifier le contenu et la stratégie de mise en œuvre des étapes pour l'obtention Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés autochtones.(p26)

THEMATIQUE 2: CADRE LEGAL ET GOUVERNANCE DU REDD+ AU CAMEROUN (Composantes 1a + 2c)

Points forts

- Des institutions ont été créées et se mettent progressivement en place notamment le comité de pilotage, la coordination nationale, le secrétariat technique, les coordinations régionales et les comités départementaux. Ces institutions offrent la possibilité à la société civile et au représentant des peuples autochtones de participer au processus de prise de décisions.
- Le R-PP évoque la mise en place des mécanismes de recours pour la gestion des conflits aux niveaux national, régional et départemental.
- Le R-PP suggère de faire l'analyse de certains mécanismes de partage des revenus (RFA, prunus, redevance minière) pour l'élaboration d'un système de partage de bénéfices REDD. Ceci constitue une bonne base de départ.
- Le R-PP reconnaît les communautés locales et autochtones comme bénéficiaires des retombées issues du REDD+.
- Le document évoque le système de péréquation. Ceci est une bonne initiative dans le sens où il permettra au processus REDD+ de responsabiliser les acteurs qui occupent et/ou gèrent les espaces forestiers pas encore couverts par des initiatives REDD+ et par conséquent de minimiser les fuites des émissions vers ces zones non couvertes par le REDD+.
- Le document R-PP envisage la réalisation des études pour déterminer la propriété et les droits liés au carbone forestier.

Points à améliorer:

- La faible représentativité de la société (seulement un représentant) et des peuples autochtones (seulement un représentant) ainsi que l'absence de représentants des communautés locales riveraines des forêts dans le Comité de Pilotage limitent leur participation effective à la prise de décisions.
- Le mode de prise des décisions¹ dudit Comité ne permet pas aux parties prenantes autres que l'Etat d'influencer les décisions. Et pourtant, l'Accord de Cancun de la Conférence des Parties de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique(CNNUCC) sur les sauvegardes requiert la participation pleine et effective (y compris dans la prise de décision) des parties prenantes clés notamment des peuples autochtones et des communautés locales.
- L'étude évoquée pour l'élaboration d'un système de partage des bénéfices compte se baser sur les expériences du système de partage des revenus issus de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) alors que ce système n'a vraiment pas drainé des changements socio-économiques significatifs au sein des communautés forestières.
- Cette étude n'inclut pas d'autres expériences pertinentes telles que le partage des bénéfices du projet de Paiement pour les Services Environnementaux (PSE) mis en oeuvre dans le Sud du Cameroun, les Redevances fauniques, etc.
- En ce qui concerne encore l'étude sur la détermination de la propriété du carbone, la législation foncière en son état actuel au Cameroun ne garantit malheureusement pas le droit de propriété des communautés à la terre. Par conséquent, les conclusions d'une telle étude visant à clarifier la notion de propriété et de droit au carbone pourrait aboutir à des conclusions qui limitent les communautés d'accéder aux compensations ou aux rémunérations provenant du REDD+.
- La mise en œuvre du système de péréquation n'est pas détaillée dans le document
- L'inclusion du secteur privé (agroindustriels, exploitants miniers, entreprises d'exploitation forestière, industriels, etc.) comme bénéficiaire des retombées du REDD(page 66) de quelque nature que ce soit constitue une menace potentielle pour les écosystèmes forestiers et le climat.
- En ce qui concerne la gestion des conflits, la décentralisation des mécanismes prévus (national, régional, départemental) n'arrive pas au niveau communal et local et ces mécanismes pourraient donc s'avérer à certains moments quelque peu inappropriés car loin de la réalité locale.

Recommandations :

- Que la composition du Comité de pilotage soit revue afin d' admettre dans cette institution décisionnelle 05 représentants des communautés autochtones dont deux pasteurs (Mbororo) et trois chasseurs-cueilleurs (Pygmée) ; 02 représentants de la

¹ Les décisions du Comité de pilotage sont prises par le vote de la majorité des 2/3 des membres. Et les 2/3 des membres du comité de pilotage sont représentants des administrations. (cf. Arrêté n° 103/CAB/PM du 13 Juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage). Par conséquent des décisions de ce comité peuvent être prises sans considérer les avis des autres parties prenantes.

société civile et enfin 03 représentants des communautés locales (dont au moins une femme) issus des différentes zones écologiques du pays.(p 6; Annexe 1a)

- Adopter le consensus comme mode de prise des décisions dans les différentes instances de décisionnelles. Ce mode, utilisé avec succès dans le cadre du processus APV-FLEGT, garanti la participation pleine et effective des parties prenante. (p 6; Annexe 1a)
- Que les comités techniques départementaux soient décentralisés pour atteindre le niveau communal.(p10)
- Elargir dans le document le champ des expériences qui vont être capitalisées pour élaborer le mécanisme de partage des revenus issus du mécanisme REDD+ au Cameroun. Ces expériences sont entre autres le partage des bénéfices du projet de Paiements pour les Services Environnementaux(PSE) et l'ancien système de partage des revenus de la redevance faunique. (p65)
- L'étude prévue pour la définition du droit de carbone et la notion de propriété passe par la reconnaissance préalable des droits de propriété des communautés locales et autochtones à la terre.
- Clarifier concrètement dans le R-PP comment le système de péréquation sera mis en place dans le cadre du REDD+. (p65)
- En tant que premières victimes du changement climatique et acteurs de premier plan de la réduction de la déforestation, les communautés locales et autochtones devraient être reconnues dans le document comme les principaux bénéficiaires du retombées issus du REDD+. (p66)
- Assigner au secteur privé (agroindustriels, exploitants miniers, entreprises d'exploitation forestière, industriels, etc.) un rôle limité au financement des initiatives de réduction de la déforestation et la dégradation des forêts et non comme potentiel bénéficiaire des retombées issues du REDD. (p66)
- Mettre dans le document la possibilité de recourir à un arbitrage neutre en cas de non consensus dans les mécanismes de recours au niveau local.(p64)

THEMATIQUE 3: CAUSES DE LA DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS ET IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX (Composantes 2a et 4b)

Points forts:

- Les moteurs de la déforestation issus la revue de littérature sont assez objectifs.
- Le document décrit clairement les étapes pour l'élaboration de l'EESS et présente comment la société civile et les communautés locales et autochtonesseront être impliquées dans l'élaboration de cette EESS.
- Des questions de fonds tels que le partage des bénéfices, la tenure foncière et la participation sont évoquées.

Points à améliorer:

- Le R-PP prévoit le renforcement des capacités des cadres de l'administration (Ministères) sur l'Evaluation Environnementale Sociale Stratégique(EESS) sans toutefois élargir le rayon aux autres parties prenantes notamment les acteurs de la société civile et les communautés locales et autochtones alors que ce concept est nouveau.
- Le R-PP ne décrit pas clairement comment l'Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) sera mise en oeuvre.

- Une ébauche des termes de références pour l'étude de l'identification des moteurs de la déforestation devrait être développée à l'instar de ceux sur l' EESS qui sont en annexe.

Recommandations :

- Elaborer une ébauche des termes de références de l'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (Annexe 4a)
- Elaborer clairement comment l'Evaluation Environnementale Sociale Stratégique sera mise en oeuvre (EESS). (p 74)
- Inclure dans le document le renforcement des capacités en général et sur l'EESS en particulier des parties prenantes autres que les cadres de l'administration notamment les acteurs de la société civile, les communautés locales et autochtones. (p 74)

THEMATIQUE 4 : OPTIONS STRATEGIQUES ET PROJETS PILOTES (Composante 2b)

Points forts :

- Le document a pris en compte l'ensemble des secteurs sur lesquels les investissements sont nécessaires ou primordiaux pour réduire la perte du couvert forestier.
- Les questions transversales identifiées que sont la gouvernance, le foncier et l'aménagement du territoire sont véritablement celles qui indispensables à la réussite du REDD+ au Cameroun .
- Le R-PP souligne que l'identification des projets pilotes se fera par une approche participative. Cela est louable.

Points à améliorer :

- En ce qui concerne les options d'investissements, le document n'est pas suffisamment explicite sur les responsabilités de la mise en œuvre de ces options stratégiques.
- Ces différentes options stratégiques se présentent quelque peu comme des doublons d'activités dans les programmes sectoriels existants tels que le Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole au Cameroun (PACA) par conséquent, elles s'avèrent donc comme n'étant pas additionnelles.
- Certaines options stratégiques comme celles identifiées sur la question foncière ne résolvent pas vraiment le problème identifié dans l'option stratégique
- Le R-PP ne définit pas la stratégie à mettre en œuvre pour influencer la prise en compte des éléments fondamentaux ou indispensables identifiés dans le document relatifs aux aspects transversaux sur les processus de réformes en cours.

Recommandations :

- Clarifier les responsabilités pour chaque option stratégique d'investissement (agriculture, élevage, etc.) ainsi que la cohérence entre ces options stratégiques et les autres différentes politiques et programmes sectoriels tels que le FLEGT. (p46-48)
- Décrire comment les éléments liés au REDD s'intégreront dans les textes législatifs touchant la gouvernance forestière, le foncier et l'aménagement du territoire en cours de réforme. (p 53-54)

- Les deux premières solutions² proposées dans l'option stratégique foncier devraient être remplacées par la phrase suivante "Reconnaitre le droit coutumiers des communautés autochtones installées depuis longtemps sur des terres". Car cette action aura des impacts plus significatifs sur la réduction de la déforestation et par conséquent garantir l'efficacité requise dans le processus REDD+. (p 52)

Ont signé:

Action pour un Développement Equitable Intégré et durable (ADEID)

Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement (APED)

Association des Baka de l'Est Cameroun (ASBAK)

Association Féminine pour le Développement la Conservation de la Biodiversité et la Défense des Droits Humains (AFDECDH)

Association pour la Traduction, l'Alphabétisation et le Développement Holistique de l'Etre Humain (ASTRADHE)

Association des Kulawe Baka Sanguia (BUMAA KPODE)

Cameroon Environmental Watch (CEW)

Centre d'Action pour le Développement Durable des Autochtones Pygmées (CADDAP)

Centre d'Appui à la Justice et d'Animation au Développement (CAJAD)

Centre de Recherche et d'Action pour le Développement (CERAD)

Centre pour le Développement Local Alternatif (CEDLA)

Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui Aux Initiatives de Développement au Cameroun (CEFAID)

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

²la facilitation de l'octroi des titres de propriété aux groupes les plus vulnérables et principalement des peuples autochtones et des femmes ;

- la simplification des procédures permettant à ces ménages d'acquérir les titres fonciers. Des procédures plus souples (réduction des charges fiscales, réduction du coût d'obtention des titres fonciers, etc.) pourraient être développées au bénéfice de ces groupes, plus principalement les peuples autochtones, les femmes, les plus jeunes pour inciter à l'investissement agricole par exemple, et plus largement les ménages ruraux ;

Centre Régional d'Appui et de Développement des Initiatives Féminines (CRADIF)

Community Initiative For Sustainable Development (COMINSUD)

Forêts et Développement Rural (FODER)

Green Development Advocates (GDA)

Greener Pastures (GP)

Jeunes Volontaires pour l'Environnement-Cameroun (JVE-Cameroun)

Observatoire des Cultures Baka& Bantou pour l'Education Environnementale et le Développement Communautaire (OCBB)

Association de défense des droits des peuples autochtones forestiers (OKANI)

Organisation pour la Protection de l'Environnement la Recherche et l'Appui au Développement Durable en Afrique (PERAD)

Organisation Nationale des Exploitants de Produits non ligneux et du Développement du Cameroun (ONEPCAM)

Réseau Action Concertée Pygmées (RACOPY)

Représentants Peuples Autochtones Bagyéli

Recherche des ONG/Association de Campo Ma'an et Environs (ROCAME)

Rural Development Center (RUDEC)

Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD)